



Netzwerk **Kinderrechte** Schweiz  
Réseau suisse des **droits de l'enfant**  
Rete svizzera **diritti del bambino**  
**Child Rights** Network Switzerland

## **Critères du Réseau suisse des droits de l'enfant pour l'admission de nouveaux membres**

L'adhésion au Réseau est ouverte aux organisations privées, institutions et initiatives siégeant en Suisse qui sont organisées en tant que société, qui s'appuient sur la Convention des droits de l'enfant et accomplissent des tâches dans le domaine des droits de l'enfant, de la politique de l'enfance et la jeunesse, de la protection de l'enfance et de l'aide à la jeunesse.

Les organisations qui souhaitent adhérer au Réseau suisse des droits de l'enfant remplissent la demande d'adhésion. Cette demande contient une déclaration sur l'engagement pour les droits de l'enfant. Les organisations membres confirment qu'elles,

- respectent la Convention internationale des droits de l'enfant comme base de travail pour le Réseau des droits de l'enfant,
- contribuent à diffuser les droits de l'enfant en Suisse,
- promeuvent la mise en œuvre des droits de l'enfant en Suisse,
- soutiennent la coordination des organisations actives dans le domaine des droits de l'enfant,
- encouragent la mise en œuvre d'une politique des droits de l'enfant en suisse – en collaboration avec d'autres organisations.

D'autres conditions pour l'admission sont la signature de la charte éthique et la disposition à participer à l'assemblée générale du Réseau.